

CONTACT

Pour bénéficier des services d'assistance et être accompagné(e) 24h/24 - 7j/7, contactez SMI avant toute démarche.



N°Cristal 09 69 32 05 28

APPEL NON SURTAXE

Depuis l'étranger : + 33 1 47 11 25 63



assistance@mutuelle-smi.com

Lors de votre appel, nous vous remercions de nous indiquer :

- vos nom et prénom ;
- votre date de naissance ;
- votre numéro d'adhérent SMI indiqué sur votre carte de tiers payant.

Si vous êtes ayant droit (conjoint, partenaire pacsé, concubin notoire ou enfant), les informations relatives à l'adhérent principal du contrat devront également être communiquées.



Siège social - Agence de Paris

2, rue de Laborde - CS 40041
75374 PARIS Cedex 08

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 16h00

Agence de Lyon

33, rue Maurice Flandin
69003 LYON

Pas d'accueil du public

Agence de Guyane

2, rue du Capitaine Bernard
97300 CAYENNE

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
et de 15h00 à 18h00

www.mutuelle-smi.com



**ASSISTANCE
SANTÉ
RENFORCÉE**

Parce qu'une maladie ou un accident peut bouleverser votre vie et celle de votre famille, SMI vous aide à y faire face et à organiser le quotidien grâce aux services d'assistance inclus dans votre contrat.

L'assistance chez SMI

Votre complémentaire frais de santé SMI vous accompagne en cas d'accident, d'hospitalisation, de pathologies lourdes, de maladie soudaine et/ou grave ou de répit de l'aidant, grâce à un ensemble de services d'assistance.

Nos équipes sont là pour vous informer et vous conseiller dans vos démarches au quotidien et dans les moments difficiles.

SMI est à votre écoute et met en place des services adaptés à vos besoins.

Notre ambition : être à vos côtés pour vous protéger et vous soutenir.



Qui peut bénéficier de l'assistance ?

Les prestations de l'assistance SMI sont à la disposition des adhérents et/ou de leur(s) ayant(s) droit.



Quand solliciter l'assistance ?

Vous pouvez contacter l'assistance SMI 24h/24 et 7j/7 !



Dans quelles zones géographiques intervient l'assistance SMI ?

Vous pouvez bénéficier de l'assistance SMI en France métropolitaine et dans les DROM (départements et régions d'Outre-Mer).

Une assistance adaptée à votre situation

- aide à domicile ;
- conseils sociaux et médicaux ;
- garde des enfants ;
- présence d'un proche ;
- garde des animaux de compagnie ;
- etc.

PRINCIPAUX SERVICES D'ASSISTANCE*

	Aide à domicile	Garde des enfants	Garde des animaux de compagnie	Présence d'un proche
En cas d'hospitalisation	●	●	●	●
En cas d'immobilisation	●	●	●	●
En cas de maternité	●	●		
En cas de décès	●	●	●	●
En cas de chirurgie ambulatoire	●			
En cas de pathologies lourdes	●	●	●	●

Inclus



Protection juridique

Informations et conseils :



Accompagnement au quotidien



Aides aux aidants



Perte d'autonomie

*Conformément aux conditions indiquées dans la notice assistance.